

Convocation : 04/04/2011

Affichage : 18.04.2011

Présents : Mesdames, Coulon Rosaline, Jeandenans Catherine, Bourgeois Danielle, Oudet Samira, Paillard Josette, et Messieurs, Durant Grégoire, Christophe Ferrand, Gounand Alain, Longin Olivier, Liard Philippe, Darcq Florian,
Procurations : Martin Stephen à Olivier Longin
Secrétaire de séance : M. Olivier LONGIN

Après lecture et approbation du compte rendu de la dernière séance, l'ordre du jour est abordé.

AFFAIRES GENERALES

Approbation compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion **2010** dressé par M. le Trésorier municipal, les chiffres concordant avec ceux du compte-administratif 2010.

Approbation du compte administratif 2010

Les membres du Conseil Municipal, après délibération, par 11 voix pour, et 1 abstention, (M. le Maire ne prenant pas part au vote), vote le compte administratif 2010 dressé par M. le Maire et présenté par Mme Coulon.

Celui-ci fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de 741 371.43 €
- un déficit d'investissement de 258 689.85 €
- Excédent global de 482 681.58 €

Affectation de résultat

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des présents d'affecter au budget primitif 2011, l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Recettes d'investissement
Article 1068, la somme de **258 689.85 €** pour combler le déficit d'investissement,
- Affectation de l'excédent de fonctionnement restant, en recette de fonctionnement à l'Article 002 (affectation à l'excédent reporté) : **482 681.58 €**

Présentation du budget primitif 2011

Le Maire présente au Conseil municipal, le budget primitif 2011. Celui-ci sera voté lors de la prochaine réunion qui aura lieu mercredi 20 avril 2011.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Sur présentation du Maire et après délibération, le conseil municipal décide avec 9 voix pour et 3 contres d'augmenter les taxes de 1 %.

- Taxe d'habitation 11.66 %
- Taxe foncière (bâti) 12.16 %
- Taxe foncière (non bâti) 20.48 %
- CFE 14.71 %

Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations :

- JURA NORD FOOT	300 €
- PETANQUE DAMPIERROISE	1 100 €
- SAINT VINCENT DE PAUL	250 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
- AMAP	200 €
- FOYER RURAL DE DAMPIERRE	2 900 €
- LOISIRS ET CULTURE	100 €
- ROUTE DE L'ESPOIR	150 €
- PECHE FRD	500 €
- ASS. PARENTS D'ELEVE	155 €
- CHASSE	80 €
- URFOL	600 €

L'association LAGAFF sera contactée pour connaître le nombre de licenciés habitants à Dampierre pour calculer le montant de la subvention.

L'association évolution jeunesse sera subventionnée en tant que de besoin selon les projets réalisés.

Emplois Saisonniers

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de remplacer l'agent de la poste à compter du 15 juin au 31 août 2011. Il propose au conseil municipal de valider la proposition de la commune de PAGNEY à savoir :

- Madame JULIAN Malika du 15 juin 2011 au 30 juin 2011, en tant qu'adjoint administratif 2^o classe.
- Mademoiselle PRUDENT Léa du 1^{er} juillet au 31 août 2011, en tant que saisonnière.

Il précise également que ces remplacements entraineront des modifications d'ouverture de la Poste à savoir, que du 15 au 30 juin 2011, elle sera fermée le mardi et le vendredi après-midi et que du 1^{er} juillet au 31 août, elle sera fermée un samedi matin sur deux.

Rémunération personnels propagande

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été nécessaire lors des élections cantonales de recruter 10 personnes afin de préparer les propagandes.

Ces personnes seront rémunérées à l'aide des indemnités qui seront versées par la préfecture en fonction du nombre d'électeurs du canton et du nombre de candidats qui se sont présentés aux élections cantonales.

QUESTIONS DIVERSES

1. ADMR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ADMR souhaite un soutien financier. Le conseil municipal émet un avis défavorable à leur demande.

2. CAUE

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite s'abonner au CAUE. A l'unanimité il émet un avis défavorable.

3. Factures ateliers municipaux

Le Maire précise au conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin que les matériaux achetés pour les travaux des ateliers municipaux soient réglés par la section d'investissement au compte 21318-10.

4. ADAPEI – Opération brioche

Madame COULON informe le conseil municipal qu'elle a vendue 36 brioches mais qu'elle ne souhaitait renouveler cette opération pour l'année prochaine.

5. Étang du Patouillet

Monsieur DARCOQ informe le Conseil municipal, qu'il a reçu une proposition de l'agence PÖYRY pour une étude de faisabilité concernant l'étang du Patouillet.

6. Altercation entre un agent et une entreprise.

M. Ferrand souhaite informer les membres du Conseil municipal de l'altercation qui a eu lieu entre un employé municipal et une entreprise.

M. le Maire recevra les deux protagonistes pour connaître les circonstances exactes et rappeler les principes de base des devoirs des fonctionnaires. Les entreprises n'ont par ailleurs pas à interférer avec la gestion des agents qui reste la prérogative du Maire et de son délégataire.

La séance est levée à 22h52

Le Maire

G. DURANT

Vous pouvez retrouver ce compte-rendu sur le site officiel de la commune :

<http://www.dampierre-jura.fr/>